

Concertation pour l'extension de la carrière SEMATEC

Par arrêté du 22 octobre 2024, la commune de Nègrepelisse a lancé une procédure de **déclaration de projet important mise en compatibilité de son PLU**. La procédure de déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU est régie par les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 à R.153-17 du code de l'urbanisme.

Le projet répond au besoin d'extension de la carrière de l'entreprise SEMATEC située au lieu-dit « chemin Long », sur des terrains actuellement classés en zones agricole et naturelle. Cette carrière exploitée par l'entreprise SEMATEC depuis le 17 mai 2006, pour une durée de 20 ans, bénéficie d'une autorisation sur une superficie de 49,3 ha, dont 40,9 ha exploitables. La production maximale annuelle est fixée à 130 000 tonnes et la quantité maximale autorisée à extraire est de 1 916 000 tonnes.

Dans le cadre de l'exploitation de cette carrière, une fois l'extraction terminée, les zones agricoles exploitées sont remises en état et restituées à leurs propriétaires.

Le site envisagé pour recevoir l'extension de la carrière s'appuie sur un ensemble de terrains adjacents à la carrière existante, situés en zones agricole (A) et naturelle (N) du le Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'extension prévue s'étendrait sur une superficie de 30 à 50 ha sur 20 à 30 ans d'exploitation, pour une production annuelle de 130 000 tonnes (inchangé).

La commune de Nègrepelisse étant compétente en matière de PLU, elle devra se prononcer par la déclaration de projet sur l'intérêt général du projet d'extension.

La commune comprend plusieurs zones Natura 2000, la procédure doit donc **obligatoirement** faire l'objet d'une **évaluation environnementale** conformément à l'article R. 104-7 du code de l'urbanisme.

Cette procédure prévoit également une **concertation avec le public** qui se déroulera pendant toute la durée d'étude du projet. Ainsi, durant toute cette période, les éléments d'information disponibles au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, ainsi qu'un registre, sont à disposition du public en mairie et sur le site www.ville-negrepelisse.fr

A l'issue de cette concertation, une enquête publique sera également mise en œuvre, afin de prendre en compte les demandes et observations des habitants sur ce projet.

